

N°DEC-2024-3

DÉCISION DU MAIRE

SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE PCERG DES PRESTATIONS DE CHAUFFAGE- VENTILATION-CLIMATISATION À L'ÉCOLE ROMAIN ROLLAND MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU LOT N°6 DU MARCHÉ N°2023M09 DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°2023M09 de rénovation du groupe scolaire Romain Rolland et son lot n°6 « Chauffage et ventilation », notifié le 22 juin 2023 ;

Vu la demande de l'entreprise SN ERCT CONSTRUCTION du 6 décembre 2023, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative au chauffage-ventilation-climatisation de l'école Romain Rolland maternelle et élémentaire, sise 3-5 rue Romain Rolland, du lot n°6 du marché n°2023M09, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise PCERG ;

D É C I D E

Article 1^{er} : L'acte de sous-traitance relatif aux travaux de chauffage-ventilation-climatisation de l'école Romain Rolland maternelle et élémentaire dans le cadre de l'exécution du lot n°6 « Chauffage et ventilation » du marché n°2023M09 « Rénovation du groupe scolaire Romain Rolland », attribué à l'entreprise SN ERCT CONSTRUCTION et sous-traité désormais à l'entreprise PCERG, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 3 janvier 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le

10 JAN. 2024

10 JAN. 2024

Pour le Maire par délégation,
ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS